

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/05/2014

Réception par le Prefet : 19/05/2014

Publication : 23/05/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-5-7-1

Séance du vendredi 16 mai 2014

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS " DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE "**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2003/II-704 du Conseil Général du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-2-7-2 du 13 mars 2014 relative au budget de la médiathèque départementale,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 7 avril 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de :
  - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
  - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Précise que la participation départementale d'un montant total de 2 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2014, Programme D732, Imputation 65-313-6574-2417-025.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions